



Le 07 septembre 2019

E-learning

LE E-LEARNING A DE L'AVENIR !



Dans l'intention de la Direction de tout passer en 4.0 (et d'économies..), les formations font peau neuve et le E-learning est servi à toutes les sauces !

Nous ne remettons pas en cause ce mode d'apprentissage pour faire passer certaines formations. Cependant, nous sommes plus que dubitatifs quant à l'utilisation de cette méthode sur certaines formations.

Pour exemple, la **formation Recyclage SECURITE-RADRIOPROTECTION** va être revue en diminuant le temps de formation et en réduisant les temps de présence en salle qui favorisaient les échanges avec l'animateur et entre différents métiers.

Au vu des incidents récurrents de contamination de personnel et des accidents de travail sur le site, nous estimons que le E-learning n'est pas adapté pour améliorer nos résultats dans ces domaines.

CESU : le 1er mot revient à l'employeur

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la possibilité d'avoir des chèques CESU, notamment depuis la diffusion de la proposition de note CFDT. **SUD tient à exposer sa position.**

Tout d'abord, nous sommes satisfaits que plusieurs organisations syndicales travaillent sur ce sujet et **nous accueillerons toujours avec enthousiasme toute forme de proposition d'amélioration.**

SUD revendique depuis de nombreux mois la mise en place de chèques CESU. Si nous lions cette démarche à la parentalité, elle peut effectivement s'étendre au-delà.

Voir page n°2 avec comparaison CESU du siège : <http://sudhague.fr/Documents/1561817280.pdf>

Nous ne souhaitons doucher aucune ardeur, bien au contraire, mais SUD estime clairement que c'est à l'employeur de financer dans un 1er temps les chèques CESU.

Pour exemple, la Direction a supprimé les places en crèches pour un gain annuel de 150.000€. Elle a exprimé à plusieurs reprises son « intention » de décliner des mesures touchant un plus grand nombre de salariés.

SUD attend les mesures, avec financements et conditions associées, que proposera la Direction en réponse à nos revendications en commission égalité professionnelle (ainsi que dans le plan d'actions sur l'égalité professionnelle qu'elle doit finaliser incessamment sous peu...).

Egalement en préalable, le calcul de la MEF (**bien trop complexe**) doit être revu en intersyndicale. Il convient d'attendre cette refonte pour y associer de nouvelles notes, comme la note « bas salaires » que nous avons proposée et dont nous avons compris le report.

Une fois ces préalables levés, SUD travaillera activement et soutiendra toute proposition de CESU financés par le CSE.

Pour toutes vos questions, contactez-nous sur : sud.anc.lahague@gmail.com ou www.sudhague.fr ou 2.76.04

Les brèves !

SUD vous propose quelques brèves issues de ses questions, des présentations faites en instance ou de l'actualité.

- La problématique du travailleur isolé revient de plus en plus en instance. Si vous êtes exposés à cette situation et qu'il n'y a pas de mesures mises en place, contactez-nous afin que nous nous déplaçons et traitons cette problématique.
- Les portiques de contrôles d'accès au site vont être actifs courant octobre 2019. La Direction persiste à dire que ça ne causera aucun temps supplémentaire aux salariés (#jaimelaQVT). **SUD sera attentif à cette mise en place et conteste déjà l'idiotie de ne plus pouvoir rentrer par l'entrée des Murets l'après-midi !**
Quid des nombreux A/R des prestataires ?
- Les jours « fermeture usine » 2020 (3 RTT) seront décidés au dernier trimestre. N'hésitez pas à donner votre avis sur lesquels seraient les plus cohérents.
- SUD INDUSTRIE Orano Cycle Tricastin : des collègues du Tricastin, ayant découvert notre travail et nos valeurs, nous ont contactés pour fonder une section. La Direction a aussitôt contesté la naissance de cette section au tribunal (#jaimeledialoguesocial).
- SUD INDUSTRIE Orano DS : des collègues d'Orano DS ont voulu faire pareil. Ils sont aussi contestés au tribunal (#jaimevraimentledialoguesocial).
- DRH annonce qu'une évolution de PERSO est prévue afin que les suppressions de congés (volontaires ou arbitraires) soient tracées dans l'outil.
- Dans le même esprit, l'évolution permettra de comptabiliser l'ensemble des refus de congés quels que soient le type de congé ou la date de refus (à l'heure actuelle, les refus sur RJF ne sont pas comptabilisés et un refus effectué le mois précédent non plus. Exemple: on vous refuse le 30 octobre un RTT prévu le 4 novembre...alors ça ne rentre pas dans la comptabilisation des refus)
- SUD a demandé une adaptation des horaires de bus sur la période 15 juillet - 15 août, afin que les salariés n'arrivent pas 20 minutes en avance (sachant qu'elles ne sont pas payées). Les horaires de bus sont calculés avec nos « magnifiques bouchons ».

LE TGV ORANO EN DIRECTION DE LA QVT ENTRE EN GARE DES DUNES



"LÉGER" RISQUE DE RETARD...

• OMF : tant que la Direction conteste judiciairement, aucune des remarques faites par la DIRECCTE ne sera prise en compte par notre Direction.

• Quelques dates en septembre (vous pouvez nous contacter sur l'ensemble de ces domaines) :

- ⇒ le 09 : réunion des commissions « Dosimétrie » et « sécurité routière - transports »,
- ⇒ le 11 : reprise, après une longue période d'interruption, du GT « risque chimique »,
- ⇒ le 12 : réunion de la CEF (Commission Emplois Formations),
- ⇒ le 13 : négociations sur les Référents Techniques,
- ⇒ le 16 : négociations sur l' « accord gestion des postes »,
- ⇒ Le 17 : réunion du CSE (Comité Social et Économique)
- ⇒ le 20 : visite de l'installation R1 par la CSSCT.

Nous rejoindre !

L'équipe SUD invite l'ensemble des salariés se retrouvant dans son travail et ses valeurs à la rejoindre (<http://sudhague.fr/Documents/1556541347.pdf>).

À savoir : adhérer à un syndicat est anonyme (voilà au moins une chose que la Direction ne peut contester...).

SUD privilégie les augmentations uniformes, nous avons donc une politique d'adhésion pour le site sur la même logique*.

Nous contacter : sud.anc.lahague@gmail.com ou au 2.76.04



*Quel que soit votre salaire de base, l'adhésion est à 102€ par an (soit 8.50€/mois et ≈ 3€/mois après déduction fiscale de 66%).